

Previs Prévoyance: règlement de prévoyance en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018

Différences par rapport au règlement de prévoyance en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017

Thème	Ancien article	Avant	Nouveau	Nouvel article à partir du 01.01.2018	Motif
Congé non payé	21.1	Durée maximale de 6 mois	Durée maximale de 24 mois. L'assuré est tenu de conclure une assurance par convention pour la durée du congé non payé. Assurance par convention	9.4	La durée maximale est adaptée à la réglementation de Comunitas. En principe, le règlement du personnel de l'employeur affilié définit la durée maximale d'un congé non payé.
Rente d'orphelin	45.1	Droit jusqu'à la fin du mois au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 20 ans	L'enfant a droit à une rente d'orphelin dans la mesure où il n'a pas atteint l'âge de 18 ans.	20.5	Alignement sur l'AVS
Rente de partenaire (formulaire)	43.2	-	Les signatures apposées sur le formulaire ad hoc doivent être authentifiées.	20.4, al. 3	Protection vis-à-vis d'autres ayants droit